

INVITATION PRESSE

Dispositif « Devoirs faits » – Collège Jacques Prévoist de Pesmes Vendredi 7 mai 2021 à 10 h

Jean-François Chanet, recteur de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté et de l'académie de Besançon, se rendra au collège Jacques Prévoist de Pesmes, vendredi 7 mai à 10 h, pour assister à une séance du dispositif « Devoirs faits » et échanger avec des élèves bénéficiaires et des enseignants.

Le dispositif « Devoirs Faits »

« Devoirs faits » est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Il a lieu dans l'établissement sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée, à raison d'un volume horaire fixé par l'établissement. L'objectif est de faire bénéficier les collégiens d'une aide appropriée au sein du collège afin de rentrer chez eux "Devoirs faits".

Cette offre est conçue en fonction des besoins des élèves, de façon à :

- favoriser une forme de sérénité à la maison sur ces sujets ,
- contribuer à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants.

Devoirs faits n'est pas un cours supplémentaire, mais bien un temps dédié à la réalisation des devoirs, en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe. Si un élève a des difficultés de compréhension, c'est l'occasion de revenir sur ce qui n'a pas été compris ou maîtrisé "au fil de l'eau".

Devoirs faits est un moment privilégié pour que l'élève donne du sens à son travail personnel : questionner les démarches proposées, interroger ses propres méthodes, mettre à l'essai ce qu'il a compris, réinvestir les apprentissages tout en bénéficiant, au besoin, de l'accompagnement de professionnels aptes à lui apporter toute l'aide nécessaire.

Vous êtes cordialement invités à participer à cette visite.

Adresse : 23 avenue Jacques Prévoist, 70140 Pesmes

Guillaume RIVOIRE
Rectorat de l'académie de Besançon
Service communication